

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
6 MAI 2026

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Candidature à l'appel à  
projets « Été culturel  
2026 » de la DRAC et  
sollicitation de la Région**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 7 mai 2026  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en Préfecture  
le 7 mai 2026  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 7 mai 2026

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt six, le 6 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 29 avril deux mille vingt six, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur HAÏAT, Madame PEUGNET, Monsieur JOLY, Madame MACE, Monsieur COLLOGNAT, Madame ALLIBERT-FUMINIER, Monsieur MIRABELLI, Madame AGUINET, Madame GUYARD, Monsieur LEJEUNE, Madame PEYRESAUBES, Monsieur MILOUTINOVITCH, Monsieur SALLE, Madame de JACQUELOT, Madame BOGE, Madame de CIDRAC Monsieur CLERY, Madame JAUFFRET, Madame LESUEUR, Madame ANDRE, Madame BRELURUS-SOPPI, Monsieur CADOT, Monsieur de MASIN, Madame PAUMIER, Monsieur de BEAULAINCOURT Madame FERNANDES-BORGES, Madame BUON, Madame SLEMPKES, Monsieur GREVET, Madame GIVELET, Monsieur SAUDO, Monsieur PARINET Monsieur EL BAHJAOUI-GIROT, Madame RHONE, Monsieur LECONTE, Monsieur COSSON, Madame DIET, Monsieur LE GARSMEUR, Monsieur ZAVADIL

**Avaient donné procuration :**

Monsieur MIGEON à Madame HABERT-DUPUIS  
Monsieur NDIAYE à Madame MACE  
Madame BERANGER à Monsieur COSSON

**Secrétaire de séance :**

Monsieur SALLE

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20260506-26-C-26c-DE  
Date de télétransmission : 07/05/2026  
Date de réception préfecture : 07/05/2026

**N° DE DOSSIER** : 26 C 26c

**OBJET** : CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS « ETE CULTUREL 2026 » DE LA DRAC ET SOLLICITATION DE LA REGION

**RAPPORTEUR** : Madame ALLIBERT-FUMINIER

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

Le Ministère de la Culture envisage de renouveler en 2026 l'opération « Eté culturel » initiée en 2020, visant à soutenir des propositions artistiques et culturelles (concerts, représentations, ateliers, projets participatifs...), toutes disciplines confondues, ayant lieu en juillet et août.

Cette opération vise à favoriser la participation des habitants à la vie culturelle de leur territoire avec des propositions gratuites accessibles à toutes et à tous, à susciter des actions artistiques et culturelles de qualité, et à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes artistes et professionnels de la culture.

Pour sa programmation de l'été 2026, « Eté à Saint Germain », la Ville prévoit un ensemble d'actions et d'événements culturels, accessibles à tous, qui peut être financé par ce dispositif.

Durant toute la période estivale des animations culturelles et des spectacles de rue seront proposés avec l'objectif d'élaborer un projet de diffusion artistique de qualité pour tous, en investissant l'espace public et les structures culturelles en accès libre et gratuit, dans tous les quartiers de Saint-Germain-en-Laye.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Eté culturel 2026 » de la DRAC Île-de-France et de tous autres organismes et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

### **DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature à l'appel à projets « Eté culturel 2026 » de la DRAC Île-de-France et de tous autres organismes et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*